

Raphael Kies

E-pétitions à la Chambre des Députés. Un succès déstabilisant.

Depuis que la Chambre des Députés a introduit les pétitions électroniques en avril 2013, il ne se passe pas une semaine sans que les médias traditionnels et sociaux n'y fassent référence. Généralement ils le font pour informer le public du dépôt de nouvelles pétitions ou pour présenter et débattre des pétitions qui ont reçu un grand nombre de signatures. Un récent sondage réalisé en 2018 révèle par ailleurs qu'en moyenne 64 % des citoyens luxembourgeois disent avoir signé au moins une e-pétition- sur le site de la Chambre des députés.<sup>1</sup> Il est par conséquent assez logique que les e-pétitions soient perçues comme le principal instrument de démocratie participative du pays et qu'elles monopolisent régulièrement le débat public pendant des semaines en mettant à l'agenda des questions souvent controversées. Un exemple récent concerne une e-pétition qui demandait que la langue luxembourgeoise devienne la principale langue du pays en obtenant un nombre très élevé de signatures.

Bien que les e-pétitions soient rapidement devenues un instrument participatif incontournable, à la fois enrichissant et perturbateur du système politique luxembourgeois, elles n'ont été que très peu étudiées. L'objectif de cet article est d'offrir un tour d'horizon du fonctionnement et de la recherche autour des e-pétitions au Luxembourg

---

<sup>1</sup> Résultat sur rapport post-électoral pour les élections législatives 2018 réalisé par la Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg.

## Revue de la littérature

Sous l'impulsion de son succès et de l'intérêt que ce nouveau phénomène soulève à la fois au Grand-duché et à l'étranger<sup>2</sup>, la recherche sur les e-pétitions a commencé à émerger au Luxembourg. En 2012, Anne Tescher<sup>3</sup> s'est intéressée à l'évolution du droit de pétitions au Luxembourg et à la genèse du système des e-pétitions. Le cas luxembourgeois est mis en perspective avec les systèmes de pétitions de l'Union européenne, le système de pétition publique du Bundestag allemand, et ceux implémentés au Royaume-Uni. L'année suivante Ulrich Riehm, Kund Böhle et Ralf Linder ont comparé pour le compte du Bundestag, le fonctionnement du système de e-pétition du Parlement luxembourgeois en outre avec celui du Bundestag<sup>4</sup> Kim Nommesch, a comparé le système d'e-pétition de la Chambre des Députés et celui du Parlement écossais.<sup>5</sup> Michel Dormal, politologue à l'Université de Trèves, observe que l'introduction des e-pétitions a conduit à une augmentation importante des pétitions mais que celles-ci n'attireraient que peu de signatures. Il estime que cela conduit à un renforcement de la fragmentation de la société au détriment d'un espace public commun. Enfin, la dernière étude en date a été réalisée en 2016 pour le compte du Parlement luxembourgeois dans le cadre de Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg. Celle-ci visait à déterminer si l'introduction des e-pétitions a eu un impact sur l'objet des pétitions, leur succès et les acteurs qui les initient.<sup>6</sup> L'objectif de cet article sera d'actualiser les conclusions du rapport en poursuivant l'analyse empirique des pétitions jusqu'en août 2016, soit un total de 701 pétitions : 316 pétitions traditionnelles et 385 e-pétitions. 156 e-pétitions supplémentaires sont codées et analysées, ce qui est utile pour confirmer ou infirmer

---

<sup>2</sup> Voir par exemple: Wright, Scott, "E-petitions", in COLEMAN, Stephen et FREELON Deen (éd.), *Handbook of Digital Politics*. Cheltenham, 2015, p. 136-150.

<sup>3</sup> TESCHER, Anne : La modernisation du droit de pétition et la mise en oeuvre d'un système de pétitions publiques à la Chambre des Députés, mémoire de fin de stage, Chambre des Députés, Luxembourg (non publié), 2012.

<sup>4</sup> RIEHM, Ulrich, BÖHLE, Kund et LINDNER, Ralf, *Elektronische Petitionssysteme: Analysen zur Modernisierung des parlamentarischen Petitionswesens in Deutschland und Europa*, Edition Sigma, Berlin, 2013, pp. 202- 211.

<sup>5</sup> NOMMESCH, Kim, *How do design and socio-political context influence the effectiveness of public petitions: The case of Luxembourg and Scotland*, Mémoire de fin de Master, Institut d'Etudes Politiques Paris 2015.

<sup>6</sup> L'étude se base sur l'ensemble des pétitions qui ont été déposées à la Chambre depuis 1945 jusqu'en septembre 2015, soit un total de 545 pétitions : 316 pétitions traditionnelles (de 1945 à mars 2014) et 229 e-pétitions (de mars 2014 à septembre 2015). Pour plus d'information voir : KIES, Raphael, *Analyse de l'utilisation des e-pétitions à la Chambre des députes*, Rapport pour la Chambre des députes, 2016 Url : <http://orbilu.uni.lu/handle/10993/24823>.

les résultats et tendances qui y sont discutées. Par ailleurs nous allons présenter quelques enseignements quant à l'impact des e-pétitions.

### Fonctionnement des e-pétitions au Luxembourg

La « pétition électronique », appelée pétition publique, est apparue à la Chambre des Députés en mars 2014 sous l'impulsion, entre autre, de l'Ombudsman de l'époque, Marc Fischbach.<sup>7</sup> La pétition publique peut être initiée, lue et signée sur le site Internet du Parlement. Pour être recevable, une pétition publique doit respecter plusieurs conditions : ainsi, elle doit être initiée par une personne âgée de plus de 15 ans, traiter d'une thématique d'intérêt public rentrant dans les compétences de la Chambre des Députés, doit être formulée clairement et ne pas contenir de demandes outrageuses. Si la demande de pétition publique remplit les critères de recevabilité, la pétition est publiée en vue de la collecte de signatures sur le site Internet de la Chambre des Députés pendant une période de six semaines. Parallèlement, un forum de discussion est ouvert. À partir du moment où la pétition publique a recueilli 4500 signatures, un débat public est organisé en plénière avec les membres de la Commission des Pétitions et de la commission sectorielle concernée, le(s) ministre(s) compétent(s) et un maximum de six pétitionnaires. Ce débat est retransmis par la télévision de la Chambre (Chamber TV) et, depuis 2016, il est également accessible au public. Si une pétition publique n'a pas recueilli au moins 4500 signatures, elle est instruite, sous réserve de l'accord du pétitionnaire dans le délai d'un mois, par la Commission des Pétitions en tant que pétition ordinaire.

A côté de la pétition publique demeure la pétition ordinaire dont la principale condition d'accessibilité est de ne pas traiter de questions individuelles. Celle-ci correspond à une pétition publique reclassée ou bien à une pétition qui a été déposée sur le site de la Chambre ou par poste traditionnelle. À la différence de la pétition publique, elle ne peut pas être signée sur le site de la Chambre, ni faire l'objet d'un débat public ou d'un débat en ligne. Si celle-ci est jugée recevable, la Commission des Pétitions peut notamment demander une prise de position au ministre compétent, renvoyer la pétition

---

<sup>7</sup> Fischbach, Marc, *Rapport d'activité du médiateur 2008-2009*. Url : [http://www.ombudsman.lu/userfiles/files/doc\\_accueil\\_52.pdf](http://www.ombudsman.lu/userfiles/files/doc_accueil_52.pdf)

à une commission parlementaire en charge d'un dossier afférent, entendre les pétitionnaires lors d'une de ses réunions, inviter tout organe ou expert concerné par la pétition ou encore faire des visites sur le terrain dans le cadre de l'instruction de la pétition.

Forte croissance en dépit d'un traitement moindre

Pour calculer l'évolution du nombre de e-pétitions, sont prises en considération les pétitions déposées de mars 2014 (pétition 330) jusqu'en août 2016 (pétition 701). Pendant ce laps de temps, 385 e-pétitions ont été déposées. L'effet le plus visible de l'introduction de ce nouvel instrument participatif aura été celui de « booster » le nombre de pétitions déposées. Celles-ci sont passées d'une moyenne *annuelle* de 5,5 pétitions avant l'introduction des e-pétitions à une moyenne *mensuelle* de 12,5 après l'introduction des e-pétitions. Lorsqu'on observe l'évolution des e-pétitions (voir figure 1) on note qu'il existe une forte variation de celles-ci par rapport à la moyenne, et que la proportion de pétition déposées en tant que pétitions publiques est largement supérieure à celle des pétitions ordinaires<sup>8</sup>. Globalement, le nombre d'e-pétitions s'est maintenu dans le temps. L'utilisation des e-pétitions au Luxembourg reste remarquablement élevée et stable.

---

<sup>8</sup> Depuis l'introduction des e-pétition, la proportion des pétitions déposées en tant que « publiques » est de 88.3 %, et celles déposées en tant que pétitions ordinaires est de 11.7 % (n=350).

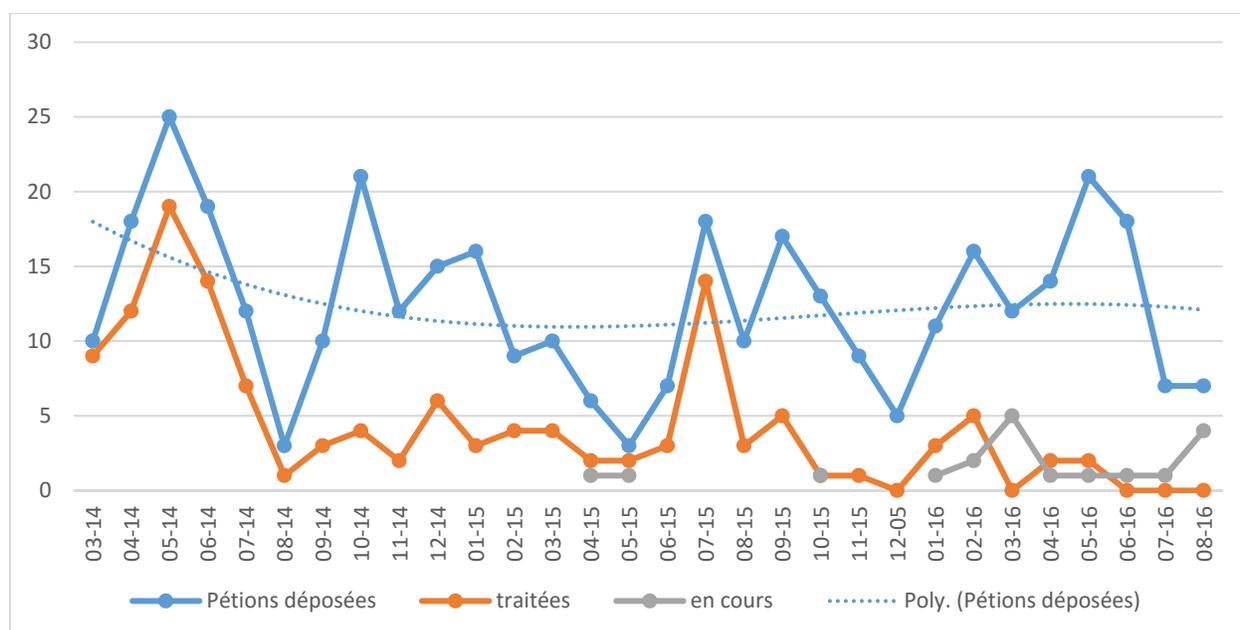


Figure 1 : Evolution du nombre des e-pétitions par mois (n : 374)

Cette stabilité est d'autant plus remarquable que la proportion des pétitions non traitées est en moyenne supérieure à celle qui précédait l'introduction des e-pétitions et n'a cessé d'augmenter dans le temps.<sup>9</sup> En effet, alors qu'avant l'introduction des e-pétitions la proportion des pétitions traitées était de 49.6 %, cette proportion est passée à 39.2 % pour les e-pétitions.<sup>10</sup> Avec plus d'une e-pétition sur deux qui n'est pas traitée et une tendance à la hausse de ce phénomène, on peut se demander pourquoi les citoyens continuent à déposer des pétitions en ligne avec la même fréquence. Un tel comportement suggère que les initiateurs des e-pétitions continuent à percevoir l'instrument avec intérêt, même s'ils sont conscients que les chances que celles-ci soient traitées et aient un impact sur la prise de décision, sont modestes. Comme le suggère

<sup>9</sup> La principale raison du non-traitement des e-pétitions sont multiples. Dans plus de six cas sur dix (67%, soit 129 cas) les e-pétitions n'ont pas été traitées car l'initiateur de la pétition n'a pas donné de suite endéans un mois à la demande de précision ou à la demande de reclassement de sa pétition en pétition ordinaire. En seconde position, loin derrière (11%, soit 21 cas), une e-pétition similaire avait déjà été déposée en cours d'année. La troisième position est occupée par les e-pétitions dont la formulation était inadaptée ou pas claire (8.4%, soit 16 cas). Enfin les autres pétitions ont été rejetées car elles sont sans objet (3.7%), ne concernent pas l'intérêt général (2.1%) ou bien, elles ont été retirées à l'initiative du pétitionnaire (2.6%).

<sup>10</sup> Cette proportion a été calculée sans prendre en considération les 30 e-pétitions en cours de traitement. En tout 592 pétitions sont incluses : celles-ci sont subdivisées en 260 pétitions traditionnelles et 332 e-pétitions.

Wright<sup>11</sup>, les initiateurs ont probablement une conception plus étendue de la notion de succès. Le simple fait de voir sa pétition apparaître sur le site de la Chambre des Députés, les médias traditionnels et les réseaux sociaux serait déjà un résultat concret. Par ailleurs, on ne peut exclure la possibilité que certains pétitionnaires éprouvent une satisfaction « purement civique » à élaborer une pétition qui leur tient à cœur. Un tel agrément n'exige pas que la pétition ait un impact avéré. L'acte de déposer une pétition serait dans ce cas comparable à l'acte de voter.

### Personnalisation des initiateurs, mais généralisation des thématiques

L'introduction des e-pétitions a eu pour effet non seulement d'en accroître sensiblement la production, mais aussi d'encourager les « simples » individus à en déposer. Les chiffres sont univoques. Avant l'introduction des e-pétitions, une majorité relative des pétitions provenaient d'individus (46 %, soit 145 pétitions), environ un tiers d'associations informelles (29 %, soit 80 pétitions) et un quart (25 %) de groupes organisés (80 pétitions). Suite à l'introduction des e-pétitions, l'écrasante majorité des pétitions sont issues d'individus (92 %, soit 332 pétitions) alors que les pétitions issues des associations informelles et des groupes organisés ne représentent que 8 % en tout. Ce résultat reste néanmoins à relativiser car en valeur absolue le nombre d'e-pétitions signées par les groupes formels et informels est similaire à celui des pétitions traditionnelles.

Une idée communément admise serait que l'utilisation accrue et de plus en plus particulariste d'Internet et des e-pétitions devrait entraîner une personnalisation des pétitions, car les individus soumettraient et signeraient avant tout des pétitions les concernant directement.<sup>12</sup> Suivant cette logique, la proportion des pétitions concernant des catégories de la population très spécifiques devrait être significativement plus élevée depuis l'introduction des e-pétitions. En réalité, on observe le contraire. Avec l'introduction des e-pétitions, les pétitions d'intérêt individuel ou particulier sont passées de 30.9 % à 2.5 %, et celles d'intérêt local de 26.2 % à 9.4 %. À l'inverse, les pétitions

---

<sup>11</sup> WRIGHT, Scott, 'Success' and online political participation: The case of Downing Street E-petitions. *Information Communication & Society*, 19(6), 2015, 843-857.

<sup>12</sup> DORMAIL, Michel, *Participation citoyenne, débat constructif, discussion éclairée?*, Forum - für Politik, Gesellschaft und Kultur in Luxemburg, Nr. 355, März 2015.

d'intérêt nationale sont passées de 38.7 % à 83.3% et celles d'ordre internationale se sont maintenues (de 4.3 % à 4.7 %).

En somme, contrairement aux attentes des « théories individualisantes » d'Internet, la simplification offerte par les e-pétitions se traduit bien par une multiplication des pétitions issues des individus mais n'entraîne pas plus grande « particularisation » thématique des pétitions.

Sismographe de l'opinion publique ?

Une question intéressante, fréquemment soulevée au sujet des médias sociaux, est de savoir dans quelle mesure les thématiques émergent des e-pétitions seraient représentatives de l'opinion publique. L'analyse portant sur la fréquence des e-pétitions (voir figure 2) indique que les thématiques qui ont été le plus plébiscitées – ici définies comme ayant fait l'objet d'au moins 50 pétitions – traitent de préoccupations largement partagées par la population : l'écologie (87 pétitions), les transports et routes (74 pétitions), le travail (59 pétitions), les infrastructures privées et publiques (56 pétitions), et les questions liées à la redistribution (56 pétitions). Les autres pétitions concernent l'intégration et l'identité (48 pétitions), les questions sociétales (44 pétitions), l'éducation (43 pétitions), la santé (35 pétitions), l'État et la démocratie (22 pétitions) et les plaintes contre l'administration et la justice (17 pétitions). Notons enfin que 80 pétitions ne rentraient dans aucune de ces catégories.

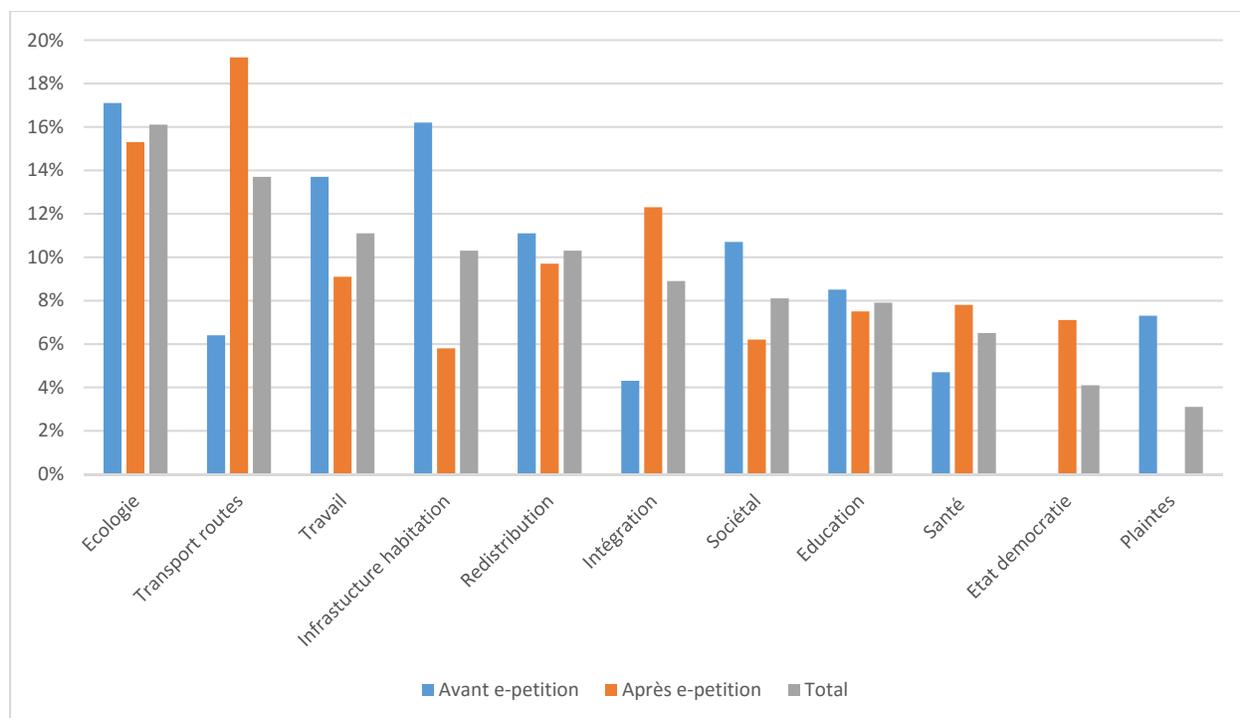


Figure 2: Fréquence pétition par thématique (n total: 542 ; n avant e-pétition : 234 ; n après e-pétition : 308)

La figure 2, qui compare la proportion des pétitions par thématique avant et après l'introduction des e-pétitions, met en évidence des tendances divergentes suivant les thématiques.

Pour trois thématiques les e-pétitions ne semblent pas avoir eu un effet significatif sur le nombre des pétitions déposées : l'écologie, la redistribution sociale et l'éducation. Ces résultats suggèrent qu'il s'agit de thématiques dont l'importance est restée stable depuis la Seconde Guerre mondiale. Il faut cependant noter que cette apparente stabilité cache des divergences suivant la période analysée. Ainsi, la question écologique n'est apparue que dans les années 80 avec l'émergence des partis écologiques et ne s'est proprement établie que dans les années 90. Par ailleurs, la nature agrégée des données ne permet pas de voir comment les sous-thématiques ont varié dans le temps. Par exemple, les pétitions concernant la redistribution étaient jusqu'au milieu des années 80 utilisées pour résoudre des problèmes personnels avec l'administration ou la justice afin d'obtenir, par exemple, une pension, une rente, une indemnité de guerre ou le remboursement d'un accident de travail. Depuis les années 90, ce type de plaintes se retrouvent devant le Tribunal administratif ou le Médiateur, à la faveur de demandes d'ordre plus général.

Quatre thématiques sont apparues ou devenues beaucoup plus nombreuses avec l'apparition des e-pétitions. Il s'agit des questions concernant les transports et routes (de 6.4 % à 19.2%), l'intégration et l'identité (de 4.3 % à 12.3 %), la santé (de 4.7 % à 7.8 %) et le fonctionnement de l'Etat et la démocratie (de 0% à 7.1 %). La question du transport et des routes est la plus importante depuis l'introduction des e-pétitions avec 59 cas, alors qu'elle ne concerne que 13 pétitions traditionnelles. Son succès reflète en grande partie une préoccupation accrue concernant la question du trafic au Luxembourg qui n'a cessé d'augmenter avec l'arrivée de nouveaux résidents et le flux croissant des travailleurs frontaliers. L'augmentation marquée des questions relatives à l'identité – qui englobent des questions telles que l'utilisation de la langue, l'immigration, les réfugiés politiques, les symboles nationaux et l'intégration des travailleurs étrangers – s'explique, en grande partie, par l'augmentation des résidents étrangers dont beaucoup ne parlent pas le luxembourgeois et par la campagne de 2015 autour du référendum portant sur l'extension du droit de vote aux résidents étrangers pour les élections législatives.<sup>13</sup> Sur les questions identitaires on observe, à l'instar des forums de discussion en ligne et des médias sociaux<sup>14</sup>, que l'instrument des e-pétitions permet l'expression plus directe et désinhibée d'opinions qui autrefois restaient confinées dans la sphère privée. La troisième thématique en hausse concerne le fonctionnement de l'État et la démocratie. Sans pouvoir prouver à ce stade un lien de causalité certain, il semble probable que les e-pétitions ont contribué non seulement à délier la langue sur certaines thématiques, mais aussi à faciliter l'émergence de thématiques parfois plus techniques qui n'auraient pas fait l'objet de pétitions traditionnelles. C'est le cas, par exemple, des pétitions qui portent sur le système électoral pour, par exemple, abolir l'obligation de vote ou introduire une circonscription unique comme méthode de partage des sièges au Parlement. Sur toutes ces questions les e-pétitions ont permis de mettre en lumière des problématiques qui étaient souvent occultées, voire ignorées, par la classe politique et par les médias traditionnels.

Enfin, quatre thématiques ont disparu ou significativement diminué avec l'introduction des e-pétitions. Il s'agit des questions ayant trait au travail (de 13.7 % à 9.1 %), les infrastructures et habitations (de 16.2 % à 5.8 %), les questions sociétales (de 10.7 %

<sup>13</sup> Dumont, Patrick et Kies, Raphaël, Luxembourg, in: *European Journal of Political Research* 5(2016), p. 175–182.

<sup>14</sup> Kies, Raphaël, How representative are the online political forums?, Paper presented at the ECPR joint session in Pisa. Workshop Deliberative Systems in Comparative Perspective: Conceptual, Methodological, and Empirical Innovation, 2016 Url: <https://ecpr.eu/Filestore/PaperProposal/3197c537-5bde-4ba3-ae9c-8acbb915714b.pdf>

à 6.2 %) et les plaintes administratives ou judiciaires (de 7.3 % à 0 %). Il y a deux explications principales pour rendre compte de ce phénomène. La première est que de manière mécanique, la proportion a diminué en réaction à l'apparition, parfois remarquable, de nouvelles thématiques suite à l'introduction des e-pétitions. La seconde raison est, comme nous l'avons déjà dit, que depuis le milieu des années 80, les pétitions ne sont plus utilisées pour faire remonter des doléances personnelles par rapport à des difficultés au travail ou contre des décisions administratives ou judiciaires. Enfin, les questions sociétales sont moins nombreuses en grande partie à cause du choix méthodologique de créer une catégorie à part pour les pétitions d'ordre identitaire qui, comme on vient de le voir, ont fait l'objet de nombreuses e-pétitions.

## 6. Succès des (e-)pétitions

Après avoir vu la fréquence du nombre de pétitions par thématique, nous avons voulu savoir pourquoi certaines thématiques reçoivent en moyenne plus de signatures que d'autres ? En regardant la moyenne des signatures par thématique (voir figure 3) on constate que le classement reflète les principales préoccupations telles qu'exprimées dans les sondages d'opinion, les médias traditionnels et les médias sociaux. Les deux premières places, avec un score moyen supérieur à 2 500 signatures, sont occupées par les questions écologiques et de société. Il est intéressant de noter, qu'à la différence des questions écologiques, les questions sociétales sont plus rares mais sont proportionnellement plus nombreuses à dépasser la barre des 1 000 signatures comme le montre la différence de score médian<sup>15</sup> : 600 « écologie » et 1 254 « sociétale ».

---

<sup>15</sup> Le score médian est la valeur qui partage la population étudiée en deux sous-ensembles de même effectif. Par exemple la médiane de la série : 4, 1, et 7 est 4 car, lorsqu'on ordonne les valeurs de la série dans l'ordre croissant (1, 4, 7) 4 est la valeur qui divise la série en deux moitiés égales.

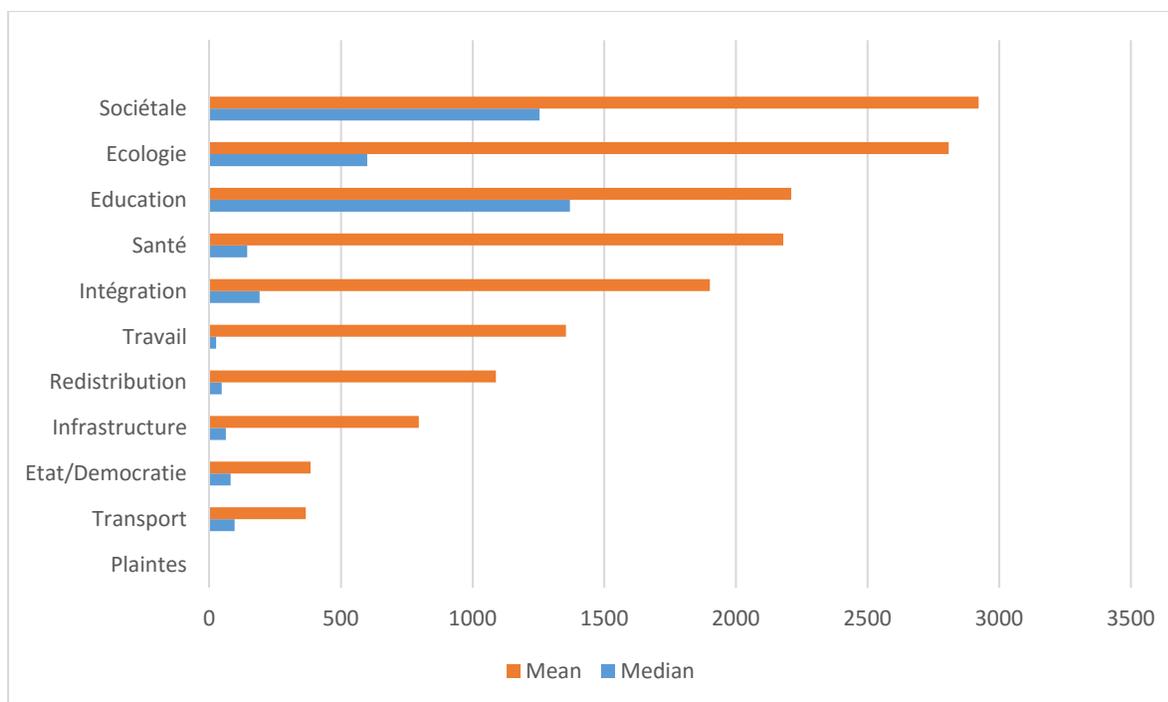


Figure 3: Valeurs moyennes et médianes des pétitions par thématique (n : 401)

Avec autour de 2 000 signatures en moyenne, viennent ensuite les pétitions concernant l'éducation, la santé, l'intégration et le travail. Le succès de l'éducation et de la santé s'explique par le fait qu'il s'agit de pétitions qui concernent directement une large partie de la population ou de pétitions pour lesquelles beaucoup de personnes éprouvent un sentiment d'empathie sans pour autant être directement concernées par l'enjeu. C'est le cas par exemple de la pétition 567 qui porte sur une meilleure prise en charge de la maladie de Lyme (8 000 signatures) ou bien la pétition 658 qui demande que soit remboursé le « Flash Glucose Monitoring » (6 005 signatures) qui est utilisé par les personnes souffrant de diabète. Le succès des pétitions sur l'intégration s'explique en grande partie par l'impact retentissant de deux pétitions. Il s'agit de la pétition 227 « Roude Léiw », qui est la première pétition visant à affirmer ouvertement et sans ambiguïté l'identité luxembourgeoise. Déposée en 2007, celle-ci vise à soutenir le projet de loi déposé par un député chrétien-social afin de remplacer l'emblème national tricolore par l'emblème utilisé dans les compétitions sportives et représentant un lion rouge. Celle-ci a obtenu 26 000 signatures, ce qui en fait la pétition la plus plébiscitée de toutes celles déposées à la Chambre depuis la Seconde Guerre mondiale. Plus récemment, la pétition 698, qui demande que la langue luxembourgeoise devienne la

principale langue du pays, a obtenu un score de 14 724 signatures, ce qui en fait la seconde e-pétition la plus plébiscitée. Enfin le travail, bien que fortement plébiscité en moyenne, présente une valeur médiane de seulement 25 – ce qui signifie que la moitié des pétitions traitant du travail présentaient moins de 25 signatures. La raison est que presque la moitié des pétitions portant sur le travail étaient des pétitions individuelles au sujet de questions strictement personnelles.

Viennent ensuite en queue de peloton les autres thématiques (redistribution, infrastructure, État-démocratie, plaintes). Celles-ci présentent un score moyen inférieur ou proche de 1 000 signatures un score médian inférieur à 100 signatures. Il est important de noter que certaines de ces pétitions ont néanmoins eu un impact important et ont été utiles pour mettre à jour des problèmes émergents. Par exemple dans le cadre des pétitions traitant de redistribution, la pétition 142 « 5/6-Pensioun fir Jiddfereen », qui a pour objet d'équilibrer la pension du secteur privé avec celle du secteur public, constitue avec plus de 10 000 signatures une étape importante dans la naissance du parti souverainiste ADR qui joue aujourd'hui un rôle incontournable dans la politique nationale. De même, plusieurs pétitions ont permis de mettre en lumière le mécontentement – ou à l'inverse le soutien de la population – dans des domaines aussi variés que les allocations familiales, la définition des classes d'impôts ou le congé parental. Cela confirme le fait que les pétitions sont devenues depuis l'introduction des e-pétitions *également* un instrument de participation politique mettant en lumière en temps réel une partie de l'opinion publique sur toute une série de questions d'actualités.

## En guise de conclusion

Ce bref survol du fonctionnement et de l'utilisation des pétitions de la Chambre des Députés, confirme en grande partie les résultats obtenus précédemment. Premièrement, il y a eu une forte augmentation des pétitions suite à l'introduction des e-pétitions. Ce qui est particulièrement intéressant à noter, c'est que le niveau des pétitions déposées reste élevé après deux ans et demi d'existence, en dépit du fait que le taux de e-pétitions traités est inférieur à 40 %. Ce résultat suggère que les citoyens continuent à juger les e-pétitions avec intérêt, même s'ils sont conscients que les chances que celles-ci soient traitées et, plus encore, que celles-ci aient un impact décisif sur la prise de décisions, sont modestes. Deuxièmement les e-pétitions sont –à la différence des pétitions traditionnelles – essentiellement issues d'initiatives individuelles sans que cela entraîne à une individualisation ou particularisation des thématiques. Ce constat s'explique en partie par le fait que depuis les années 1990, la Commission des Pétitions rejette de manière systématiques toute pétition qui ne concerne pas l'intérêt général ou qui n'est pas strictement de sa compétence. Troisièmement, les thématiques traitées par les e-pétitions reflètent globalement les principales préoccupations visibles dans les enquêtes d'opinions, les médias traditionnels et les médias sociaux. En ce sens les e-pétitions peuvent être définies comme un sismographe de l'opinion publique, dont la représentativité sociale mériterait une étude approfondie. Enfin, notre analyse confirme le fait que certaines thématiques ont clairement plus de succès que d'autres et que cette différence de succès s'explique par différents facteurs : l'étendue du public concerné, la nature plus ou moins « empathique » de la pétition, ou bien encore le fait qu'il s'agit de questions d'actualités.

## Annexe 1 : 20 pétitions les plus plébiscitées

Classement	Pétition	Signatures	Année	Cat. pétition	Objet	Initiateur
1	Initiative "Roude leiw" soutenant la proposition de loi 5617 (pét.277)	26000	2007	Pet. trad	Intégration	Association informelle
2	Fir de Choix (pét. 441)	25665	2014	E-pétition	Sociétale	Association informelle
3	Maintien de la chasse traditionnelle (pét.284)	23500	2007	Pet. trad	écologie	Groupe d'intérêt
4	Contre la nouvelle législation sur les allocations familiales, la bonification enfant et les aides financières pour étudiants (pét.302)	21000	2010	Pet. trad	Redistribution	Groupe d'intérêt
5	Pour un régime de cessation anticipée de la vie professionnelle (pét.127)	18648	1986	Pet. trad	Travail	Groupe d'intérêt
6	Gegen die steigende Gewalt/contre la violence croissant (pét.220)	17000	2000	Pet. trad	Sociétale	Individu
7	Amélioration des droits syndicaux (pét.256)	14929	2003	Pet. trad	Travail	Groupe d'intérêt
8	Lëtzebuurger Sprooch als 1. Amtssprooch an Nationalsprooch gesetzlech fir all Awunner zu Lëtzebuerg festzeleeën (pét.698)	14724	2016	E-pétition	Intégration	Individu
9	Défense du droit des animaux; Pétition «Fir d'Natur a géint d'Klappjuegd»; pétition contre la chasse (pét.280)	13500	2007	Pet. trad	écologie	Association informelle
10	Pour le droit aux écoles privées pour tous : des écoles privées dans le secteur du handicap et le secteur des enfants à besoins spécifiques (pét. 596)	13186	2016	E-pétition	Education	Association informelle
11	Pétition en vue de l'insertion de la protection des animaux dans la Constitution luxembourgeoise (pét.260)	13097	2004	Pet. trad	écologie	Groupe d'intérêt
12	Solidarité avec l'Education (pét.328 )	11365	2014	Pet. trad	Education	Groupe d'intérêt
13	Pétition pour...l'inscription de la protection des animaux dans la Constitution (pét.246)	11220	2002	Pet. trad	écologie	Association informelle
14	Pour réalisation du centre de rééducation fonctionnelle à dudelage (pét.214)	11000	2000	Pet. trad	Santé	Groupe d'intérêt
15	Dépenalisation euthanasie (pét.291))	10318	2008	Pet. trad	Sociétale	Association informelle
16	Pétition contre le Règlement grand-ducal « ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 » (pét.483 )	10317	2015	E-pétition	écologie	Groupe d'intérêt
17	Gerichtliche Schritte zwecks Abschalten und Stilllegen des Atomkraftwerks Cattenom (pét.621)	10007	2016	E-pétition	écologie	Individu
18	«5/6 Pensioun fir jiddferen» (pét.142)	10000	1988	Pet. trad	Redistribution	Association informelle
19	Contre le PL 4985 relatif aux chiens (ce PL oblige la tenue des chiens en laisse et de les museler) (pét.247 )	9524	2003	Pet. trad	écologie	Individu
20	Pétition concernant l'exiguïté des infrastructures au Lycée technique d'Ettelbruck (pét.272)	9400	2006	Pet. trad	Infrastructure	Association informelle